

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Vente aux particuliers et dons à des associations de documents retirés des collections de prêt

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme elle l'a déjà fait en 2011 et 2012, la Bibliothèque Municipale envisage de proposer à la vente du public une partie des documents éliminés des collections : documents dont la présence en de multiples exemplaires n'est plus justifiée, documents défraîchis ou devenus obsolètes, documents qui n'ont pas vocation à être conservés. Cette vente viendrait, comme les années précédentes, en complément d'une affectation d'autres documents dans les fonds des bibliothèques, centres de documentation et crèches municipales et de dons à des associations partenaires. C'est l'occasion de donner une seconde vie à des documents qui doivent laisser leur place à de nouvelles acquisitions qui elles-mêmes contribuent à l'attractivité des bibliothèques.

Les deux précédentes braderies ont rencontré un grand succès et ont permis à certaines personnes de découvrir la bibliothèque pour la première fois et d'une manière générale de sensibiliser le public à la lecture et au cycle du livre en bibliothèque. Quant aux dons, ils permettent à la Ville de contribuer aux actions des associations vers un public ciblé.

Il est donc proposé de reconduire cette double opération de vente et de dons aux associations.

La vente pourrait, en 2013, concerner environ 5000 livres adultes et jeunesse et environ 800 CD au prix unitaire de 1 €. Elle se déroulerait le samedi 28 septembre, les documents en vente étant répartis sur trois sites : la bibliothèque du centre-ville La Nef, la médiathèque Champollion et la médiathèque du port du canal. Ses conditions seraient fixées dans le cadre du règlement joint au rapport.

Le don de livres aux associations concernerait deux associations :

- l'association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon : environ 500 livres,
- l'association Lire à l'hôpital : une quarantaine de livres.

La valeur estimée de ces dons est de l'ordre de 4000 € pour la première association et de 350 € pour la seconde.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la vente au public d'environ 5 000 livres et 800 CD retirés des collections de prêt de la Bibliothèque Municipale, dans les conditions proposées ;
- 2 - fixer pour la vente des livres et CD au public le prix unitaire de vente à 1 € ;
- 3 - approuver le règlement fixant les conditions de la vente de ces ouvrages, annexé au rapport ;
- 4 – décider, dans les conditions définies dans le rapport, le don de livres retirés des collections de prêt aux associations suivantes : association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la maison d'arrêt de Dijon et association Lire à l'hôpital ;
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et notamment la liste définitive des dons aux associations avec leur valeur financière estimée selon la fluctuation des prix des livres d'occasion.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ